

Communiqué de presse

Paris, le 27 mars 2006



Société Foncière
Paris Ile-de-France

➤ Succès de l'introduction de la Société Foncière Paris – Ile de France (SFPI) sur l'Eurolist by Euronext – compartiment C

La Direction de la Société Foncière Paris – Ile de France est heureuse d'annoncer que l'admission de ses titres sur Eurolist by Euronext - compartiment C a rencontré un grand succès tant auprès des investisseurs institutionnels que des particuliers.

La demande globale a été 3,2 fois supérieure au nombre de titres proposés, sur la base d'une cession de 132.744 actions au prix de 113 €.

L'allocation définitive des actions offertes est la suivante :

- 13 724 titres alloués au Public, au titre de l'OPF, soit 10% du nombre d'actions offertes, et
- 119.469 titres alloués aux investisseurs institutionnels au titre du Placement Global, soit 90% du nombre d'actions offertes.

En conséquence, le capital de la Société Foncière Paris – Ile de France est désormais composé de 379.724 actions dont 34,96% sont détenus par le public.

Le règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global est prévu le 29 mars 2006 et les actions seront négociées dès le lundi 27 mars 2006 sur le compartiment C du marché *Eurolist by Euronext* d'Euronext Paris.

Une introduction en bourse pour investir dans l'immobilier tertiaire

Dirigée par Jean-Paul Dumortier, par ailleurs Président de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), la Société Foncière Paris - Ile de France est spécialisée dans l'immobilier tertiaire.

Elle a vocation à détenir et à gérer des immeubles de bureaux, des locaux d'activités et entrepôts de proximité, situés en région parisienne. Elle optera prochainement pour le régime fiscal des SIIC.

Son patrimoine immobilier acquis ou en voie d'acquisition (sous promesse) se compose de cinq actifs, situés à Rueil-Malmaison, Saint-Denis, Saint-Maurice, Montreuil et Paris 10^{ème} représentant une valeur de l'ordre de 100 M€.

La société a pour objectif d'investir environ 200 M€ euros par an.

Les partenaires de l'opération :



Introduceur chef de file



Prestataires de services
d'investissement en charge du
placement



Conseil

Code ISIN : FR0010304329 - Code Mnémonique : SFPI – site internet : www.sfpif.com

Vos contacts



Société Foncière
Paris Ile-de-France

Relations investisseurs
Didier Brethes
Directeur Général Délégué
01 43 12 39 00



Relations analystes/investisseurs
Sébastien Berret
01 53 67 36 36
sberret@actus.fr

Relations presse
Amjed Achour
01 53 67 36 57
aachour@actus.fr

Mise à disposition du prospectus :

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 27 février 2006 sous le numéro I.06-014 et de la note d'opération ayant reçue le visa n°06-069 en date du 10 mars 2006, sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège de la Société Foncière Paris – Ile de France, 26, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, (France), et auprès de l'établissement financier introducteur. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société Foncière Paris – Ile de France (www.sfpif.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

La Société Foncière Paris Ile-de-France attire l'attention du public sur les sections « Facteurs de risque » du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Société Foncière Paris – Ile de France dans un quelconque pays.

L'Établissement en charge du placement n'offrira les actions à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre de vente. En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") et ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique, sauf après enregistrement ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Société Foncière Paris - Ile de France n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions Société Foncière Paris Ile-de-France au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ("investment professional") au sens de l'Article 19(5) du Financial Services Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001 (l'"Ordre") ou à tout autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les "personnes habilitées"). Les actions précitées ne sont disponibles et ne pourront être offertes qu'à de telles personnes habilitées et tout autre offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à l'offre doit être réalisée dans le respect des règles précitées.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. L'information figurant dans ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.